

Mensuel, VS n° 391 sup septembre 2020

SOMMAIRE

p1 : édito
p2-3 : stage animé par Jean-Yves Rochex
p4 : modalités de participation au stage
Encart : Etats généraux 2020-2021 de l'Education Prioritaire

Édité par la FSU Oise,
BP 80831
60008 BEAUVAIS
tel : 06 28 13 29 74
fsu60@fsu.fr
Maquette Impression
FSU Oise
Dir. de la publication :
Pierre RIPART
ISSN 1248-9972
N° de C.P.P.A.P.
0420 S 07292

ETATS GENERAUX
2020-2021
DE L'EDUCATION PRIORITAIRE

Quel avenir pour l'Education Prioritaire ?

Le constat est unanime d'une difficulté majeure de l'école publique française à parvenir à réduire les inégalités en permettant la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune.

Depuis quarante ans, les politiques successives de l'éducation prioritaire ont été un des vecteurs de lutte contre ces inégalités sans pour autant parvenir à les réduire suffisamment. Les raisons en sont multifactorielles et n'engagent évidemment pas la seule responsabilité de l'Ecole. Cependant, la FSU considère que la politique d'éducation prioritaire n'a pas été vaine et a contribué à contenir les écarts de niveau scolaire dans une société où l'injustice sociale les creuse constamment.

Les réformes successives ont régulièrement déstabilisé le travail engagé, tant dans la définition des priorités d'action que dans l'organisation de leur fonctionnement.

Ainsi, nous gardons en mémoire la lutte menée dans notre département contre la «relance» de l'Education Prioritaire en 2014 pour sauver les réseaux de Mouy, Crèvecœur-le-Grand et Méru, les écoles devenues «orphelines» ainsi que tous les lycées professionnels, généraux et technologiques sortis de l'EP. Seul le REP de Méru avait été réintégré...

Depuis 2017, se met en place le dédoublement des

classes de CP et CE1 : cela ne peut constituer en soi une mesure suffisante, alors que tous les autres niveaux conservent leurs effectifs, que les «Plus de Maîtres que de classes» ont disparu.

Les perspectives proposées par le rapport Mathiot-Azéma, publié en 2019, comme les volontés de transformation annoncées depuis par Jean-Michel Blanquer sont loin d'être rassurantes : la délabellisation des REP, dont la gestion serait à la main des rectorats, laisse craindre un transfert progressif de la politique d'éducation prioritaire vers les académies au risque de renforcer le recours à des critères variables et peu transparents, qui au lieu de prendre appuis sur des critères sociaux seront asservis aux enjeux politiques locaux.



Le cœur de la politique d'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien des personnels. Il nécessite des pratiques pédagogiques et didactiques capables de contribuer au dépassement des difficultés d'apprentissage des élèves, un travail éducatif construisant une vie scolaire favorable aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des agent·es et bien sûr les moyens matériels et humains pour y parvenir. **Ce n'est pas ce qui est au centre des projets actuels !!!**

Débattons-en tous·tes ensemble lors du stage du 12 novembre !



JEUDI 12 NOVEMBRE 2020
de 9h30 à 16h00
CREIL
Bourse du travail, rue F. Pelloutier
(à proximité de la gare SNCF de Creil)
MODALITÉS DE PARTICIPATION AU VERSO

Jean-Yves ROCHEX - Professeur en Sciences de l'Education et membre de l'équipe ESCOL-CIRCEFT (Education Scolarisat) à l'Université Paris 8. Il est aussi co-rédacteur en chef de la Revue Française de Pédagogie.

La politique d'éducation prioritaire est actuellement menacée : pas de véritable politique éducative pour réduire les inégalités, réductions de moyens, prescriptions et injonctions descendantes, professionnalité des personnels malmenée et après celle des lycées, possible délabelisation des REP.

Dans ce contexte, élaborer des perspectives est une nécessité. Prenons le temps de réfléchir et de construire collectivement des propositions pour une éducation prioritaire qui permette une démocratisation de l'école. Quels leviers actionner ? Quelles priorités ? Au printemps 2019, la FSU a mené une enquête auprès des personnels de l'éducation prioritaire. Il est ressorti des presque 2 000 réponses l'impérieuse nécessité de faire baisser les effectifs dans toutes les classes, l'importance du travail en équipe, d'un cadre de travail serein...

À l'automne 2019, un colloque FSU fut l'occasion de rappeler l'importance de l'éducation prioritaire dans notre paysage éducatif : donner plus à ceux qui ont moins. Lutter contre les déterminismes sociaux est plus que jamais d'actualité. La FSU donne maintenant la parole aux acteurs de l'éducation prioritaire. À l'automne 2020, des états généraux seront organisés sur l'ensemble du territoire.

Dans l'Oise, ils se tiendront jeudi 12 novembre à la bourse du travail de Creil (à proximité de la gare SNCF). Nous aurons le plaisir d'accueillir Jean-Yves Rochex et de débattre avec lui.

En 2021, un rendez-vous national avec des délégués de toute la France est déjà prévu : le 28 janvier 2021.

Ce stage est organisé par la FSU Oise.
Il est ouvert à l'ensemble de la profession :
AESH, enseignant·es, non enseignant·es
des école/s, collèges et lycées. il est ouvert
aux syndiqué·es et aux non syndiqué·es et
particièrement aux personnels exerçant
en éducation prioritaire.

ATTENTION !
ATTENTION avant le
inscription avant le
12 octobre



COMMENT PARTICIPER ???

Les stages de formations syndicales sont **ouverts à tous**, fonctionnaires ou contractuels, de la fonction publique d'état ou territoriale, adhérents ou non d'un syndicat de la FSU.

Pour participer à un stage, **il faut impérativement en faire la demande un mois avant la date du stage (soit le lundi 12 octobre 2020)**.

Pour en faire la demande, il faut :

- reproduire le modèle de lettre ci-dessous puis le remettre à votre chef d'établissement ou de service, à l'IEN. Pour les personnels 1er degré, y joindre le document unique de demande d'absence ;
- s'inscrire auprès de la FSU : fsu60@fsu.fr ou 06 28 13 29 74.

Rappels :

- tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an) ;
- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais par l'autorité administrative compétente régionale ou départementale ;
- À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. En cas de refus, nous contacter à la section.

LETTRE TYPE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (demande individuelle à adresser au moins 1 mois à l'avance par voie hiérarchique)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement ou école.....

à - Monsieur le Recteur S/C du chef d'établissement (2nd degré)

- Madame l'inspectrice d'académie S/C de l'IEN (1er degré)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (1), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 12 novembre 2020 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur (ou Madame l'Inspectrice d'Académie) l'expression de ma considération distinguée.

A..... Le..... Signature

(1) Pour les non titulaires remplacer par de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.